



# Confédération paysanne du Lot-et-Garonne

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Confédération Paysanne du Lot et Garonne  
10 rue de Casseneuil - BP 208  
47305 VILLENEUVE / LOT

Contact : confederationpaysanne.47@mailo.com

Villeneuve sur Lot,  
Le 9 décembre 2025

Madame la députée,

Mardi 2 décembre, un 106<sup>e</sup> élevage a fait l'objet d'un abattage total sur ordre de l'administration après confirmation d'un cas de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) sur une vache, dans le Doubs. L'ensemble du troupeau était vacciné et immunisé. La réaction des forces de l'ordre face à la mobilisation pacifique d'environ 500 paysannes et paysans témoigne d'un point de bascule inacceptable. Pour justifier son action, le Ministère de l'agriculture tente désormais de communiquer, sans preuve à l'appui, sur des analyses post-mortem ayant permis la confirmation de 3 à 4 vaches (le chiffre diffère selon les sources préfectorales) positives à la DNC. Pourtant, cette justification ne suggère qu'une seule chose : le reste du troupeau était probablement sain, grâce à l'immunité vaccinale et naturelle acquise.

L'autoritarisme a toujours prévalu dans la gestion de cette crise sanitaire. La réglementation européenne imposant l'abattage de l'intégralité du troupeau dès le premier cas positif a été scrupuleusement mise en place en France. L'Etat a également fait le choix d'interdire aux éleveurs et aux éleveuses des territoires épargnés par la maladie d'avoir accès au vaccin, dans l'objectif de protéger les filières exportatrices de bovins. Le résultat de cette politique est sans appel : plus de 100 élevages ont été touchés et abattus dans 7 départements (Haute-Savoie, Savoie, Ain, Jura, Doubs, Rhône, Pyrénées-Orientales) par une maladie dont les vecteurs naturels (taons et stomoxes) ne peuvent pas parcourir plus de 3 km par jour. L'absence totale de contrôle de la maladie par l'Etat a été soulignée par la Commission européenne : face aux menaces de mesures de rétorsion, la France a dû interdire toute exportation de bovins vivants pendant deux semaines à l'automne. Après avoir abandonné les éleveurs et les éleveuses, l'Etat n'a même pas réussi à sauvegarder l'export.

## **Or, un changement de stratégie est possible :**

- D'abord, en agissant immédiatement auprès de l'Union européenne pour faire évoluer la catégorisation officielle de la maladie dans les règlements européens, afin de passer d'une logique d'abattage total à l'euthanasie ciblée des seuls animaux malades et en souffrance.
- Ensuite, en élargissant l'accès à la vaccination à l'ensemble du territoire français, départements d'Outre-mer compris. Pour limiter l'impact sur le commerce de bovins vivants, cela nécessite des négociations avec les partenaires de la France pour qu'ils acceptent des bovins vaccinés. L'Italie, premier partenaire commercial de la France, a déjà accepté. Les négociations sont bien avancées avec l'Espagne, second partenaire.

Plutôt que de s'interroger sur son bilan, la Ministre de l'agriculture est passé d'une stratégie autoritaire à une stratégie violente. Violente dans les manière d'intervenir dans les élevages pour procéder aux abattages totaux, comme ce fut le cas avant-hier dans le Doubs mais aussi les semaines passées dans les Pyrénées-Orientales. Violente dans la culpabilisation des éleveurs et des éleveuses qui s'interrogent légitimement sur le bien-fondé et l'humanité de ces mesures. Violente, enfin, dans l'abandon des éleveurs et des éleveuses, dont le lien qui les unit à leurs animaux a été totalement nié, et qui se retrouvent durablement traumatisés. C'est une certitude : certains ne s'en relèveront pas.

Dans cette situation, Madame la députée nous vous proposons plusieurs manières d'agir :

- Nous rejoindre dans nos manifestations, qu'il s'agisse de la série de mobilisations organisées par la Confédération paysanne cette semaine et la semaine prochaine, ou dans de futurs mouvements de blocage d'abattage ;
- Prendre la parole publiquement afin de relayer la détresse des éleveurs et des éleveuses ;
- Interpeler directement la Ministre, par une question écrite mais surtout par une question orale à l'occasion des questions au gouvernement.

Nous comptons sur vous, Madame la députée, pour aider les éleveurs et les éleveuses dans ce combat.

Marion Débats,  
Porte parole de la Confédération Paysanne 47

